



BULLETIN D'INSCRIPTION **Marché de l'Artisanat et des Créateurs**

Vendredi 7 et samedi 8 juillet 2023
(Sous réserve des conditions sanitaires)

A retourner avant le **dimanche 4 Juin 2023** par courrier à
« Empi et Riaume » Parc François Mitterrand – 26100 Romans sur Isère

Nom / Prénom :

Raison Sociale : Marque (si différente)

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél Fixe : Tél Portable :

Mail : Site Internet

Statut (chambre de métiers, artiste libre, etc ...) :

Date de début d'activité : .../ .../

Tarif un jour : 12€ le ml X ml =€ (maxi 6 ml)
Vendredi..... Samedi..... (Cocher le jour correspondant) Montant à régler

Tarif deux jours : 10€ le ml/jour X ml = € (X 2 jours) = € (maxi 6 ml)
(Ex. 10€ X 3ml/jour = 30€ (X 2 jours) = 60€) Montant à régler

Documents à joindre au dossier de candidature :

- 1 ou 2 photos de vos créations : (format .jpeg) par Internet mcerclerat@wanadoo.fr
- **Professionnels** : justificatif de votre statut (inscription chambre des métiers ou justificatif auto entrepreneur ou justificatif INSEE etc...)
- **Artistes libres** : justificatif CREA ou INSEE ou inscription maison des artistes etc...
- **Pour tous** : Justificatif d'Assurance Responsabilité civile (RC) ou carte foires et marchés
- Le règlement par chèque à l'ordre d'Empi et Riaume (encaissé après la manifestation)

Acte d'engagement : Je soussigné, accepte que ma participation au **Marché de l'artisanat et des créateurs** soit régie par le règlement ci-joint dont je déclare avoir pris connaissance.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » A

Le



Marché de l'Artisanat et des Créateurs 2023
Association « Empi et Riaume »
en partenariat avec la ville de Romans

Vendredi 7 Juillet 2023 de 16h à 23h
Samedi 8 Juillet 2023 de 10h à 19h
Place Maurice Faure à Romans sur Isère

Association « Empi et Riaume » - Parc François Mitterrand - 26100 Romans sur Isère

Contact : mcerclerat@wanadoo.fr 06 80 15 37 12

Le règlement

1- Pour être prise en considération, l'inscription devra être accompagnée de toutes les pièces Demandées et notamment les photographies, au plus tard **le dimanche 4 juin 2023**.

2- **les tarifs : 12€ le mètre linéaire (maxi 6m) pour un jour (vendredi ou samedi)**
10€ le mètre linéaire par jour (x 2 pour vendredi et samedi) (maxi 6m)

A régler par chèque à l'ordre de « Empi et Riaume » pour frais de fonctionnement et Communication. Les chèques seront encaissés **après la manifestation**.

Les exposants recevront le reçu correspondant à leur participation dès leur installation.

Tout exposant qui ne viendrait pas le jour du marché sans motif sérieux ne sera pas remboursé.

Tout dossier incomplet ou arrivé hors délai ne sera pas pris en compte.

3- Vous vous engagez à être présent aux horaires indiqués.

La manifestation se déroulera en extérieur. Pas de véhicule sur le site du marché.

Vous devez exposer uniquement des produits de votre création. **Toute revente est interdite.**

4- **L'installation se fera à partir de 14h le vendredi et 8h le samedi.**

Vous apporterez votre matériel d'exposition (Tables, tissu, tapis, chaises, rallonges, multiprises...)

Possibilité de se raccorder à EDF : puissance maxi 400 W par stand. (Éviter les halogènes)

5- Vous serez responsables de vos matériels et créations.

L'association décline toute responsabilité en cas de détérioration ou vol sur votre stand.

Gardiennage la nuit sur le site du marché.

6- Les exposants autorisent les organisateurs à utiliser les photographies jointes à leur dossier dans les publications et sous toute forme d'édition exclusivement destinée à la communication et à la promotion de la manifestation notamment sur le site des organisateurs.

Les exposants autorisent les organisateurs à prendre des images de pièces exposées.

7- Les exposants prennent note que les organisateurs peuvent annuler la manifestation en cas d'intempéries ou de directives contraires données par la préfecture.

8- L'invitation est nominative. La participation à cette manifestation implique l'acceptation de toutes les conditions du présent règlement.

L'association « Empi et Riaume ».

Association régie par la loi 1901 - non assujettie à TVA

Déclarée le 8 octobre 1945 à la Préfecture de Valence (26) sous le n° 1145 - Code APE 913 E - n° Siret 418 817 821 000 14